

**S.I.D.E.S.O.L.**  
**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**DU 21 MARS 2016**

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, BLOUIN, PERRAUD, MARTIN, ANTOINE, MICHEL, CHANA, CHAPPAZ, JASSERAND, SAVANT, CARRET, PERONNET, PEDRO, FONTES, JARICOT, BALAN, GROSSIORD, ANDREYS, LHOPITAL, DUMORTIER.

MME ARDOUIN,

Excusé(e)s : MM. CORBIN, PIEGAY,

M. BISSON, Receveur Syndical, est présent

Le quorum étant atteint à 18H30, Monsieur le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Blouin

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016, envoyé à chacun des délégués, n'appelle pas d'observation et est adopté à la majorité (1 abstention)

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre le compte administratif qui leur a été envoyé afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le compte administratif 2015 présente les résultats de clôture suivants :

- section d'investissement : 1 010 697.66 €
- section d'exploitation : 1 868 360.75 €

Après s'être assuré qu'aucune question n'était plus à poser, le Président se retire et laisse sa place au doyen de l'assemblée, Monsieur Antoine, qui fait procéder au vote.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le compte administratif 2015

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Président explique que les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif.

Le Comité **approuve** le compte de Gestion

**AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Après lecture et approbation des comptes de gestion et administratif de l'année 2015 et constatation d'un excédent d'exploitation de 1 868 360,75 €, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

- \* d'affecter la totalité du résultat d'exploitation à la section d'investissement, au compte 1068.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

\* **APPROUVE** cette proposition.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président apporte des précisions sur 2 points qui n'ont pas été évoqués lors du débat d'orientation budgétaire :

- la ligne 6226 en dépenses de fonctionnement de 20 000 € correspond à des honoraires pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la prochaine Délégation de Service Public (le contrat d'affermage passé avec la Lyonnaise des Eaux termine fin 2017, il convient de lancer la procédure courant 2016)
- la ligne 6078 en dépenses de fonctionnement de 150 000 € correspond à une action proposée par le Contrat de Rivière du Garon afin d'inciter à la réduction des consommations d'eau potable. Il s'agit d'acheter des kits (mousseurs à installer sur les robinets, douchette réduisant les débits ...) à distribuer (comment, à qui, combien, gratuitement ou à faible coût...) aux abonnés pour leur permettre de réaliser des économies d'eau. Cette action pourrait être subventionnée à hauteur de 80% (sur le coût HT) par l'Agence de l'Eau (100 000 € prévus en recette à l'article 748). Une discussion lors d'un prochain Comité sera faite afin de déterminer la pertinence de cette action, le type de kit, le mode de distribution...

M. le Président rappelle également que la participation au Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud augmente de 250 000€ (article 658 en dépenses de fonctionnement) en raison de la construction et de la mise en route de la Station de traitement.

Délibération :

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre la préparation du budget qui leur a été envoyée afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et d'exploitation.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Budget Primitif 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses, après intégration du résultat de clôture tel qu'il résulte du Compte Administratif 2015 et des restes à réaliser :

- à la somme de 10 074 749.06 € pour la section d'investissement
- à la somme de 12 313 572.22 € pour la section d'exploitation

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2016

## PROGRAMME DE TRAVAUX 2016

Monsieur le Président donne lecture au Comité d'une proposition de programme de travaux pour l'année 2016.

Le montant HT de cette proposition est le suivant :

**Programme renouvellement : 2 700 000 €**

*dont 841 836 € sur les 5 communes rurales pouvant prétendre à l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau pour la rénovation et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réseaux et stations) dans le cadre du programme national de Solidarité urbain rural (SUR), en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.*

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

\* **APPROUVE** le programme de travaux 2016 tel qu'il est décrit ci-dessus.

\* **DIT** que les dépenses résultant de ces travaux seront imputées aux comptes ouverts à cet effet au budget primitif 2016.

Il est rappelé que le programme de travaux est défini en fonction des programmes de voirie des communes, des communautés de Communes et du Département, des coordinations avec les travaux d'assainissement et de réseaux secs et bien sûr en fonction des casses des conduites.

## EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président indique qu'à la suite de divers jugements, transmis par la Trésorerie, constatant l'insuffisance d'actif ou ordonnant l'effacement de dettes, il y a lieu d'acter l'émission d'un mandat d'un montant total de 1320.48 €.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Prend acte** de l'émission d'un mandat pour créances éteintes au compte 6542 pour un montant de 1320.48 €.

Pour information, ces effacements de dette se répartissent comme suit :

Brignais : 405.30 €  
Brindas : 256.48 €  
Chaponost : 166.18  
Grézieu la Varenne : 166.23 €  
Thurins : 326.29 €

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président explique que la procédure de Délégation de Service Public prévoit que la Commission Consultative des Services Publics Locaux émette un avis sur tout projet de DSP. En début de mandat, la constitution de cette Commission avait été évoquée. La composition de cette Commission est prévue par l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : elle est présidée par le Président de l'organe délibérant et comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante. Cette Commission examine chaque année le rapport du délégataire, le rapport sur le prix et la qualité de service et elle est consultée pour avis notamment sur tout projet de délégation de Service Public.

Monsieur le Président demande aux délégués de se renseigner pour savoir si des associations de leur commune pourraient être intéressées pour siéger dans cette Commission.

Lors du mandat précédent, la Commission était composée du Président, de 4 délégués du SIDESOL et de 3 adhérents de l'ACE.

Un retour est nécessaire avant le 15 juin.

La séance est levée à 20H00.

Le Président,  
Daniel JULLIEN



